



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lille, le 4 mai 2020

LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS

CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 4 MAI 2020



Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations actualisées depuis le précédent point de situation :

1. Instructions concernant la cérémonie du 8 mai
2. Arrêtés interministériels portant levée de l'interdiction de circulation des poids-lourds pour 3 motifs
3. Test de déclenchement des sirènes d'alerte de la population le 6 mai entre 11h45 et 11h55
4. Campagne du Bleuets de France : aidons ceux qui restent
5. Bilan du soutien public aux acteurs économiques des Hauts-de-France

1. Instructions concernant la cérémonie du 8 mai

La situation sanitaire et les mesures de confinement ne permettent pas de tenir les cérémonies dans le format habituel.

Pour la cérémonie du 8 mai, anniversaire de la victoire de 1945, étant donné le caractère fédérateur de la commémoration et la proximité de la date potentielle d'allègement du confinement, le Gouvernement a décidé de tenir des cérémonies en format restreint.

La secrétaire d'État auprès de la ministre des armées a publié un communiqué en ce sens le 20 avril.

Les mesures suivantes seront appliquées pour cette cérémonie:

- Pas de public. La population est néanmoins invitée à s'associer à la commémoration en pavoisant les balcons, fenêtres...
- Pas de troupes, pas d'invités.
- Le nombre de personnes présentes devra rester très limité. Les gestes de distanciation seront appliqués.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

- Eu égard à leur âge, les associations d'anciens combattants ne seront pas conviées. Une personne peut les représenter (l'un des deux vice-présidents du conseil départemental de l'ONAC par exemple).

- La présence d'un porte-drapeau ne sera pas requise obligatoirement s'il ne peut pas se trouver de volontaire et devra se limiter à un ou deux porte-drapeaux au maximum. Il sera demandé la mobilisation d'un porte-drapeau jeune.

- Il sera procédé à un seul dépôt de gerbe au monument. Le message transmis à cette occasion sera lu.

- Au niveau communal, les maires pourront procéder au dépôt d'une gerbe, dans les lieux où la cérémonie se tient habituellement. Le nombre de personnes présentes ne pourra excéder 5 personnes (élus en priorité) et les mesures de distanciation devront être respectées.

Vos administrés sont également invités à pavoiser leurs balcons ou fenêtres aux couleurs nationales.

2. Arrêtés interministériels portant levée de l'interdiction des poids-lourds de plus de 7,5 tonnes pour 3 motifs

Veuillez trouver ci-joint trois arrêtés interministériels, signés le 02 mai 2020, portant levée de l'interdiction de circulation des PL de plus 7.5 tonnes pour :

1. les activités de transport de colis de messagerie

=> période d'application : les 3, 7, 8, 9 et 10/05

2. les déménagements

=> périodes d'application : du 20/05 au 21/05 (Ascension) ; du 30/05 à 22h00 au 01/06 à minuit (Pentecôte)

3. le transport de denrées et produits destinés à l'alimentation humaine et animale, à l'hygiène et à la santé humaine ou animale, ainsi que tous produits, matières ou composants nécessaires à leur élaboration, leur fabrication et leur mise à disposition ; le transport de matériaux, produits, équipements, engins, outils dans le cadre de la réalisation d'ouvrages de travaux publics ou de construction de bâtiments collectifs

=> périodes d'application du 07 au 08/05 ; du 20/05 au 21/05

3. Test de déclenchement des sirènes d'alerte de la population le 6 mai de 11h45 à 11h55 dans les 5 arrondissements du département

Dans le cadre de la mise en place du nouveau système d'alerte et d'information des populations (SAIP) en cas événement majeur, la préfecture du Nord fait procéder à des essais de déclenchement de manière régulière.

Ces tests de déclenchement habituels seront ainsi réalisés, le mercredi 6 mai entre 11h45 et 11h55, dans les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Dunkerque, Douai, Lille et Valenciennes.

À l'occasion de ces tests, il n'y a pas de comportement particulier à adopter.

Retrouvez l'ensemble des communes concernées dans le communiqué de presse transmis en pièce-jointe.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

4. Campagne du Bleuets de France : aidons ceux qui restent

Cette année, la campagne nationale du Bleuets de France du 2 au 9 mai se déroulera de manière particulière compte-tenu de la crise sanitaire et du confinement. Les collectes sur la voie publique et à l'occasion des cérémonies le 8 mai n'auront pas lieu, mais vous pourrez tout de même montrer votre soutien aux victimes de guerre, veuves, pupilles de la Nation et victimes d'attentats en donnant en ligne ici : <https://www.onac-vg.fr/dons/>.

Vos dons serviront :

- à apporter un soutien individualisé aux ressortissants les plus touchés par la crise du COVID-19
- à soutenir des programmes de réadaptation des blessés physiques et psychologiques (structures de rééducation, espaces de vie, équipements spécialisés pour la pratique du handisport) ;
- à maintenir l'opération « Colis OPEX » qui permet aux militaires engagés sur les théâtres d'opérations extérieures et intérieures de recevoir un cadeau de soutien lors des fêtes de fin d'année.

Cette année, l'hôpital d'instruction des armées de Percy, hôpital de référence du blessé militaire accueillant également les victimes d'attentat, fait appel au Bleuets de France pour le financement de projets innovants en ophtalmologie, pneumologie et odontologie.

Pour afficher votre soutien, vous pouvez aussi réaliser à la maison votre propre Bleuets, grâce à un tutoriel fourni en pièce-jointe.

5. Bilan du soutien public aux acteurs économiques des Hauts-de-France

Comme chaque semaine, retrouvez dans le communiqué de presse en pièce-jointe le bilan du soutien public aux acteurs économiques de la région. Plus de 73 000 entreprises régionales ont demandé l'activité partielle et 177 millions d'euros de report de charges fiscales ont été accordés.

Le document unique d'information à destination des entreprises a été actualisé au 28 avril est reste téléchargeable sur le lien suivant : <http://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Coronavirus-Mesures-destinees-aux-entreprises>

Enfin, une infographie pédagogique sur les mesures proposées aux acteurs économiques a été réalisée. Vous la trouverez également en pièce-jointe.

ANNEXES

Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.

En appliquant les consignes suivantes :

Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#) .

Consignes aux entreprises

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, www.nord.gouv.fr.

Consignes relatives aux voyages

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas de signe d'infection ;**

- éviter tout contact avec l'entourage ;

- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : hautsdefrance.cci.fr/covid-19

- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chmabre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

03 59 75 01 00

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, **une cellule d'information du public (CIP) de la région Hauts-de-France est ouverte pour les 5 départements** (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) tous les jours de semaine **de 09h00 à 17h00** et le samedi de 09h00 à 14h00 :

03 20 30 58 00

Une cellule d'information du public a été mise en place par le **rectorat d'Amiens pour les établissements scolaires concernés, du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00** :

03 22 82 38 24

Ces quatre numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit rester réservé aux urgences.

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59